

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué n° CO-001

12 mars 2020

16h00

Expéditeur : Direction générale
Destinataires : Employés, visiteurs, bénévoles, médecins et personnel d'agence
Établissements : Tous les CHSLD, RI et RPA du Groupe Santé Arbec

Précisions relativement à la pandémie COVID-19

Dans le contexte de la pandémie, une cellule de coordination a été mise en place pour faciliter la transmission des informations et la coordination des interventions au sein du Groupe Santé Arbec. Cette cellule de coordination relève de la direction générale.

Des directives évolutives vous seront transmises régulièrement au fil des mises à jour émises par l'Institut national de la santé publique du Québec et le Gouvernement du Québec.

Afin d'apporter des précisions, les établissements du Groupe Santé Arbec émettent les recommandations suivantes :

Le gouvernement a décrété une mise en quarantaine obligatoire pour toute personne ayant voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours.

Dans ce contexte, nous demandons à tous les employés, visiteurs, membres des familles, bénévoles, médecins et personnel provenant des agences qui répondent à ce critère d'appliquer la quarantaine obligatoire pour les 14 jours suivant la date de votre retour au pays.

De plus, si vous présentez des symptômes d'allure grippale (SAG), appelez le 811 afin de déterminer si un dépistage de la maladie COVID-19 est requis dans votre situation.

Nous demandons à tous les employés, médecins et personnel des agences ayant contacté le 811 pour un dépistage potentiel de nous informer promptement de la situation en contactant le service des ressources humaines de votre établissement ou votre gestionnaire.

Nous vous rappelons que les **mesures d'hygiène des mains et que l'étiquette respiratoire doivent être suivies en tout temps pour votre protection et celle des autres.**

Surveillez les messages qui seront transmis en même temps dans les tableaux des familles, des RH, sur Facebook, sur LinkedIn et sur nos sites Web.